



**MG INTERNATIONAL**

*Société anonyme au capital de 245 803 euros*

RCS Marseille 441 743 002

ZI Athelia II

13 600 LA CIOTAT



Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

120, avenue Gambetta 75020 Paris

Tél. : 33 01 40 32 70 60 - Fax. : 33 01 40 32 70 65

Monique MILLOT-PERNIN,

Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES,**

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.823-9 DU CODE DE COMMERCE,

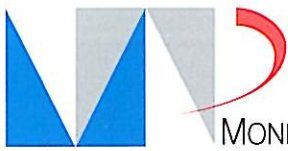
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ MGI,

POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES

A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2006

Paris, le 3 mai 2007



MONIQUE MILLOT-PERNIN

Expert-comptable diplômé inscrit au tableau de l'Ordre de Paris  
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Paris

## **MG INTERNATIONAL**

*Société anonyme au capital de 245 803 euros*

RCS Marseille 441 743 002

ZI Athelia II

13 600 LA CIOTAT

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société MG International et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 823-9 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

120, avenue Gambetta - 75020 Paris  
Tél. : 33 01 40 32 70 60  
Fax. : 33 01 40 32 70 65  
E-mail : [mmp@mmp-audit.com](mailto:mmp@mmp-audit.com)  
Site : [www.mmp-audit.com](http://www.mmp-audit.com)

43, avenue Foch  
94300 Vincennes

Siret : 377 994 744 000 37  
NAF 741 C - ALL. FAM. IND.  
756 32 0425 339 001 003

Numéro intracommunautaire:  
FR . 21377994744

Adhérent d'un centre de gestion.  
Règlement par chèque accepté.

Il m'appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de ma part les informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

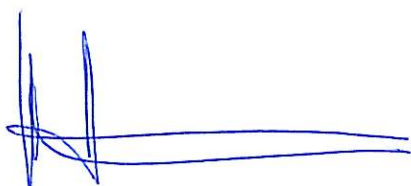
J'ai effectué mes travaux selon la doctrine applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 3 mai 2007



Monique MILLOT-PERNIN  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris